



## **AVIS PUBLIC**

### **Entrée en vigueur - règlement numéro 255**

**AVIS** est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire du 2 février 2015, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 255 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 742 604 \$ et un emprunt de 742 604 \$ pour la construction d'un terrain de tennis et d'une patinoire quatre saisons, l'ajout d'éclairage au skate park, la mise à niveau du terrain de soccer et le réaménagement de l'aire de jeux centrale et du gazebo au parc Goyette-Hill »

Ledit règlement a pour objet de décréter une dépense de 742 604 \$ et un emprunt de 742 604 \$ pour la construction d'un terrain de tennis et d'une patinoire quatre saisons, l'ajout d'éclairage au skate park, la mise à niveau du terrain de soccer et le réaménagement de l'aire de jeux centrale et du gazebo au parc Goyette-Hill.

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 24 mars 2015 et ce, tel que requis par la Loi.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau temporaire de la municipalité, 1 rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau et ce, à compter du 7 avril 2015.

**DONNÉ** à Sutton, Québec, ce **1<sup>er</sup> jour** du mois d'**avril** de l'an **2015**.

Julie Lamarche  
Greffière adjointe